



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 29 octobre 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1912-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1912 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DU COURS D'EAU GIRARD-PRUD'HOMME ET UN EMPRUNT DE 204 100 \$, AFIN DE DÉCRÉTER PLUTÔT UN EMPRUNT DE 466 100 \$.** », ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1912 décrétant des travaux d'entretien et de remplacement de ponceaux du cours d'eau Girard-Prud'homme et un emprunt de 204 100 \$, pour décréter plutôt un emprunt de 466 100 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 12, 13, 14, 15 et 16 novembre 2018 et par la directrice de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2018.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation du règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 3^e jour de janvier 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau